

Décision n° D2022_068

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L 2113-10, R 2124-2 1°, R 2162-2 al.2 et R 2162-4 1°,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

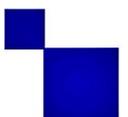
Vu l'arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021, donnant délégation de signature à M. Olivier Veber directeur général des services ,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

décide

- D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises pour un accord-cadre de travaux à bons de commande mono-attributaire, pour les prestations d'entretien et travaux de grosses réparations dans les parcs et parcelles départementales, pour une durée de quatre ans, décomposé en deux lots comme suit :

- Lot 1 : Parc départemental de la Fosse Maussoin à Clichy-sous-Bois :
200 000,00 euros HT et 1 500 000,00 euros HT
- Lot 2 : Parc départemental de La Bergère à Bobigny et parcelles départementales sur les communes de Romainville et Pantin :



Envoyé en préfecture le 01/06/2022

Reçu en préfecture le 01/06/2022

Affiché le



ID : 093-229300082-20220601-D2022_068-AR

200 000,00 euros HT et 2 000 000,00 d'euros HT ;

- DE RETENIR la procédure de l'appel d'offres ouvert ;

- DE SIGNER le marché correspondant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 01/06/2022

Reçu en préfecture le 01/06/2022

Affiché le



ID : 093-229300082-20220601-D2022_068-AR